

QUEBEC GAZETTE.

LA GAZETTE DE QUEBEC.

THURSDAY, JULY 12, 1792.

J E U D I, LE 12 JUILLET, 1792.

ALURED CLARKE.



GEORGE the THIRD by

the Grace of God of Great Britain, France and Ireland, King, defender of the Faith, &c. To Our much beloved and faithful Legislative Councillors of Our Province of Lower Canada, and Our faithful and well beloved the Knights, Citizens and Burgeses of Our said Province, to the present Assembly at Our City of Quebec on Tuesday the Tenth Day of July next to be commenced and held, called and elected, and to every of you Greeting, WHEREAS We for certain arduous and urgent Affairs, Us, the State and Defence of Our said Province concerning, Our Assembly at the Day and Place aforesaid to be held have ordained; and you by Our separate Writs at the City and Day aforesaid to be present We have commanded, to treat, consent and conclude upon those Things, which in Our Assembly should then and there be proposed and deliberated upon; NEVERTHELESS, for certain Causes and considerations, Us, to this specially moving, Our said Assembly at and upon the Twentieth Day of August next, We have thought proper to prorogue, so that you, nor any of you, on the said Tenth Day of July, at Our said City to appear are to be held or constrained, for We do will that you and each of you, be as to us in this matter, intirely exonerated; commanding and by the Tenor of these Presents firmly injoining you, and every of you, and all others in this Behalf interested, that on the said Twentieth Day of August at Our said City of Quebec, personally you be and appear, and every of you be and appear to treat, do, act, and conclude upon those things, which in Our said Assembly by the Common Council of Our said Province, by the Favor of God, may be ordained.—IN TESTIMONY WHEREOF, these Our Letters We have caused to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province to be thereunto affixed.—WITNESS Our trusty and well beloved ALURED CLARKE, Esquire, Lieutenant Governor and Commander in Chief of Our said Province of Lower Canada, and Major General commanding Our Forces in North America, at the Castle of Saint Lewis, in Our City of Quebec and Province of Lower Canada, aforesaid mentioned, the Twenty seventh Day of June, in the Year of Our Lord One thousand seven hundred and ninety-two, and of Our Reign the Thirtieth second.

HUGH FINLAY. C. C. in Ch:

A. C.

ALURED CLARKE.



GEORGE the THIRD by

the Grace of God of Great Britain, France and Ireland, King, Defender of the Faith, and so forth. To Our Judges of Our Court of Common Pleas for the District of Three Rivers, in Our Province of Lower Canada, and to all Our loving Subjects whom these Presents may concern, Greeting. WHEREAS by an Act or Ordinance passed by Our Governor and Legislative Council of Our late Province of Quebec in the Thirtieth Year of Our Reign, intituled, "An Act or Ordinance to form a new District between the Districts of Quebec and Montreal, and for regulating the same Districts," it was provided and enacted that the Court of Common Pleas thereby erected for the new District of Three Rivers should hold Two Sessions in the Year, viz. One commencing the First Tuesday of February, and the other commencing the First Tuesday of August, and each continuing for Eight Days, Holidays and Sundays excepted. AND WHEREAS in order to provide for unforeseen Casualties that might impede the administration of the public Justice to be administered in the several Districts of Quebec, Montreal, and Three Rivers, it was also thereby enacted, That nothing therein declared respecting the Terms of the Sittings of the said Courts of Common Pleas in either of the said Districts should be construed to abridge the Prerogative of the Crown in the adjournment of the Terms for either of the said Districts, but that it should and might be lawful to fix and limit the same at such Days and Times as Our Governor for the time being, by and with the Advice of Our Council might ordain and declare by Proclamation under the Great Seal. AND WHEREAS the administration of Public Justice in the Districts of Montreal and Three Rivers or of one of them would be impeded if the Days of the Sittings of the next Term for the District of Three Rivers were not to be changed and altered. KNOW YE therefore, that Our Lieutenant Governor of Our said Province of Lower Canada, in the absence of Our Governor thereof, by and with the Advice of Our Executive Council of the same, hath ordained and declared, and by these Presents doth ordain and declare, that the Term of the next Sitting of the Court of Common Pleas for the District of Three Rivers is fixed and limited to commence on the First Day of August next, and to continue sitting for Eight Days, Sundays and Holidays excepted. IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent and the Great Seal of Our said Province to be thereunto affixed. WITNESS Our Trusty and Wellbeloved ALURED CLARKE, Esquire, Our Lieutenant Governor and Commander in Chief of Our said Province, Major General commanding Our Forces in North America, &c. &c. &c. at Our Castle of Saint Lewis, in Our City of Quebec, the Third Day of July One thousand seven hundred, and

ALURED CLARKE.



GEORGE TROIS, par la

Grace de DIEU Roy de la grande Bretagne, de France et d'Irlande, défenseur de la Foi &c. A nos bien aimés et fideles Conseillers législatifs de notre province du bas Canada, et à nos fideles et bien aimés les Chevaliers, Citoyens et bourgeois de notre dite province, appelés et élus pour la présente assemblée qui doit être commencée et tenue dans notre cité de Quebec, Mardi le dixieme jour de Juillet prochain, et à chacun de vous salut, vu que pour certaines affaires épineuses et urgentes nous concernant, l'état et la défense de notre dite province, nous avons ordonné de tenir la dite assemblée les jour et lieu susdits; et que par nos écrits séparés nous vous avons ordonné d'être présents à la cité et jour susdits pour traiter, consentir et conclure sur les choses qui dans notre assemblée pourroient alors et là être proposées et mises en délibération; Néanmoins pour certaines causes et considérations qui nous y engagent spécialement nous avons jugé à propos de proroger notre dite assemblée jusqu'au vingtieme jour d'août prochain, de sorte que vous ni aucun de vous n'êtes tenu ni obligé de paroître dans notre dite cité le dixieme jour de juillet susdit, car nous voulons que vous et chacun de vous soyez quant à nous entièrement déchargés à cet égard, ordonnant et par la teneur de ces présentes vous enjoignant fermement et à chacun de vous, et tous autres y intéressés que vous soyez et paroissiez personnellement et que chacun de vous soit et paroisse le vingtieme jour d'août susdit dans notre dite cité de Quebec, pour traiter, faire, agir et conclure sur les choses qui pourront être ordonnées dans notre dite assemblée par le commun Conseil de notre dite province par la faveur de dieu — En Foy de quoi nous avons fait rendre les présentes lettres patentes et y apposer le grand Sceau de notre dite Province.—Témoin notre fidele et bien aimé ALURED CLARKE Ecuyer Lieutenant Gouverneur et Commandant en Chef de notre dite province du Bas Canada, et major général Commandant nos forces dans l'Amérique septentrionale, au chateau St. Louis, dans notre cité de Quebec et Province du bas Canada sus mentionnées le vingt septieme jour de Juin dans l'an de notre seigneur mil sept-cent quatrevingt douze et la trente deuxieme année de notre regne.

HUGH FINLAY, G. C. en Ch.

A. C.

Traduit par ordre de son Excellence le Lieutenant Gouverneur, P. A. DE BONNE. A. S. & T. F.

ALURED CLARKE,



GEORGE TROIS par la

Grace de Dieu Roy de la Grande Bretagne, de France et d'Irlande, défenseur de la Foi, &c.—A nos Juges de notre Cour des Plaidoyers Communs pour le District des Trois Rivières dans notre Province du Bas Canada, et à tous nos fideles Sujets que ces présentes peuvent intéresser, SALUT. Vu que par un Acte ou Ordonnance passé par notre Gouverneur et le Conseil Législatif de notre Province de Quebec dans la trentieme année de notre regne, intitulée, "Acte ou Ordonnance pour former un nouveau district entre les districts de Quebec et de Montreal et pour régler les dits districts" il a été pourvu et statué que la Cour des Plaidoyers Communs établie par icelle pour le nouveau district des Trois Rivières auroit deux Sessions dans l'année, savoir, une qui commenceroit le premier Mardi de Février, et l'autre le premier Mardi d'août, pour continuer l'une et l'autre pendant huit jours, les fêtes et les Dimanches exceptés, et Vu qu'afin de pourvoir à des cas imprévus qui pourroient empêcher l'administration de la justice publique, dans les differents districts de Quebec, Montreal et Trois Rivières, il a été aussi statué par icelle que rien de ce qui y étoit déclaré concernant les termes de session des dits Cours des Plaidoyers Communs dans aucuns des dits districts ne pourroit être entendu diminuer la prerogative de la Couronne dans l'adjournement des termes pour chacun des dits districts, mais qu'il seroit et pourroit être légal de les fixer et limiter à tels jours et tems que notre Gouverneur pour le tems d'alors, de l'avis de notre Conseil pourroit ordonner et déclarer par Proclamation sous le grand Sceau, Et Vu que l'administration de la Justice publique dans les districts de Montreal et des Trois Rivières ou de l'un d'eux pourroit être empêchée si les jours de session du terme prochain pour le district des Trois Rivières n'étoient changés et altérés, SACHEZ DONC que Notre Lieutenant Gouverneur de notre dite Province du Bas Canada, en l'absence de notre Gouverneur d'icelle, de l'avis de notre Conseil Exécutif d'icelle, a ordonné et déclaré et par ces présentes ORDONNE et DECLARE que le terme de la session prochaine de la cour des plaidoyers Communs pour le district des trois Rivières est fixé et limité à commencer le premier jour d'août prochain et à continuer à siéger pendant huit jours les dimanches et les fêtes exceptés; en foy de quoi nous avons fait rendre les présentes lettres patentes et y apposer le Grand Sceau de notre dite Province, témoin notre fidele et bien aimé Alured Clarke Ecuyer Lieutenant Gouverneur et Commandant en Chef de notre dite province, et Major Général Commandant nos forces en Chef de notre dite province, et Major Général Commandant nos forces dans l'Amérique Septentrionale, &c. &c. &c. au Chateau St. Louis, dans l'Amérique Septentrionale, le troisieme jour de Juillet, dans l'an de notre dite Cité de Quebec, le troisieme jour de Juillet, dans l'an de notre seigneur Mil Sept-cent quatre-vingt-douze, et dans la trente-deuxieme Année de Notre Regne.

A. C.

THE affair between the Phoenix and French frigate the Resolute, in the East Indies, seems not likely to bring on any serious consequences. In the debate on it in the National Assembly, the conduct of the English captain was rather approved; and hints were dropped, as though the object of the Resolute was, according to the old system in the French Court to support Tipoo Saib's cause.

The report of yesterday was, that the Empress of Russia had notified to our Court that her intention was, to send this summer, a considerable fleet of ships of the line into the Bay of Biscay, and that she has asked if this fleet might put into any port in England in case it should be found necessary. If Government grants this request of the Empress, it will be very curious to see a Russian fleet at Spithead in the place of the one that, last year, was there, for the purpose of obliging the Russians to surrender Oczakow to the Turks.

PETERSBURGH, FEBRUARY, 28.

However incredible may appear the holding a congress of powers for the purpose of dictating to an independent nation in which manner it should regulate its own internal government, it is not less true that it is looked upon as certain, particularly since the arrival of the Prince of Nassau, accompanied by the Duke of Richelieu and the Comte de Sombreuil.

This Prince, who enjoys the entire confidence of the Empress, the day after his arrival, the 17th instant, communicated to her the result of the negotiations with which he had charged him at the Courts of Vienna and Berlin. The satisfaction that this Sovereign shewed him, makes it to be presumed that the success of his negotiations answers her proposed views.

From this moment every thing is seen to be in motion in the departments for foreign affairs, for war and the marine. It is even said that the last has received orders to prepare, without ceasing, for the equipment of the largest number of ships of war possible, as well as of vessels destined for the transport of troops. Thus the proposed congress will be supported by a preparation of formidable forces capable of giving weight to its decisions.

The first idea of this congress is attributed to the Empress, like that of the armed neutrality during the American war. Time will tell us whether the first will have more success than the second, rejected by the English with that disdain suitable to a free people. To judge by the decree of the 14th. January, unanimously past by the National Assembly, a decree which has been read here with as much surprize as admiration; it is not probable that a congress, tho' supported by an imposing preparation of forces, can be capable of shaking the resolution of a great nation in the enjoyment of the plenitude of its liberty. Many Russians offer up their prayers for it, for we also begin here to understand the rights of men, tho' not yet in the enjoyment of them, but that will come: The revolution of the Poles, our neighbours, has already begun to open our eyes.

Be it as it will, we must soon expect to see great projects open; if they fail, it will probably be the signal of the liberty of Europe.

ROME, MARCH 7, 1792.

All the world are surprized to find the Pope, after such repeated indispositions, in a condition to labour so assiduously as he does: the reason doubtless is, that zeal gives strength. The zeal he discovers in matters regarding the clergy of France is without example. All that has been written in the different congregations of Cardinals, on this subject, has been put into his hands; and it is upon these writings, which he has undertaken to methodize himself, without the help of secretaries, the definitive resolution is to be taken, which is to give peace to, or charge with schism, the Gallican church.

It is even said that this business is already finished; but no one, not even his Holiness's Ministers, are privy to it; and that this act, so long expected, will not be suffered to appear, but at a time when the Holy Father shall judge that circumstances may favour the effect he hopes from it. His bull will be a powerful criterion of his infallibility.

WARSOVIA, (Poland) 10th. March.

In a great council, held the day before yesterday, it was decided, that, in consequence of the death of the Emperor, the Diet, which is to recommence its sittings the 15th. inst. shall prorogue them to the month of October.

We learn that all the dietines of the kingdom, without exception, have adopted and sworn to the New Constitution. This unanimity will, without doubt, put an end to the hopes of its internal enemies. As to its external ones, it is not expected that they will attack an order of things sanctioned by almost the whole of the nation. Nevertheless, we stand upon our guard and continue to put the army on a respectable footing. When the season permits, camps will be formed to exercise and discipline the soldiers, who have no less zeal for the New Constitution than the other citizens.

LONDON,

The ministerial papers that attacked the Assembly of the Independent Electors of Westminster held at the Crown and Anchor, have excepted from their censure, Mr. M'Carthy, whose love for the public, and sentiments in favour of Parliamentary reform they have praised. This Irishman who has served in Dillon's Brigade, is one of the most ardent and most zealous defenders of a parliamentary reform, which he justly looks upon as the only efficacious remedy to the abuses which have crept into the English constitution, and which threaten to vitiate all its parts. His speech in this assembly, next to that of Mr. Francis, was warmly applauded as it deserved. Great eloquent emotions, an energy of expression which discovers a strong and vigorous soul, a great deal of logic, added to luminous and well developed principles, promise Mr. M'Carthy the most brilliant success in the political career. At the end of his speech he proposed the following resolutions:

- I. Resolved—that the abuses, for the condemnation of which we are now assembled, have their source in the imperfect and partial state of our parliamentary representation.
- II. That no man, whether in or out of place, whatever may be his pretensions, can have any legitimate right to the confidence of the people, that does not employ all his influence and talents to put an end to that enormous abuse, the source of all others.
- III. That the present moment requires the most active efforts from all who are sincerely inclined to effect a parliamentary reform.
- IV. That in consequence, in order that the friends of the constitution may have a common center of union, and be in a situation to act in concert, it is resolved that a committee consisting of thirteen persons be formed, none of whom can be Members of Parliament, to take into consideration the present defective state of parliamentary representation in this country.

V. That the said committee be ordered to invite all persons of eminence, Members of Parliament or others, who have declared themselves friends of a parliamentary reform, to assemble in a month in this house, to concert proper measures to be taken for the accomplishment of this great object, on which depends the re-establishment of our constitution, the preservation of peace and happiness as well as the continuation of our national glory.

As this question was not directly the order of the day, upon the representation of Messrs. Taylor and Francis, and on their positive promise to bring forward this question the first day, Mr. M'Carthy withdrew his resolutions.

The Society established at Glasgow for obtaining a reform in the representation of Boroughs, lately received a superb Silver Medal, on which the following inscriptions were engraved,— "Rights of man—the right of the people to choose their agents and magistrates and to oblige them to render an account of their conduct—the rights of public justice—liberty of conscience—trial by jury—the freedom of the press—freedom of election—equality in parliamentary representation, &c."

Extract of a letter from Cologne, April 17.

THE following is circulated as a copy of a letter written by the King of Sweden, after he was wounded by the assassin Ankerstroem, to a great Prince:

"You will have heard of the murderous attempt made against my life. My heart bleeds when I think in what manner I have deserved such a stroke from the hands of any of my subjects. I am the more hurt at this event, as I perceive a plot in it, which in such times as these deserves punishment more than any other. Do not imagine, my Prince, that my situation will put any stop to the political course of matters. I have so arranged every thing, that even my death will not cause any alteration; indeed I rather believe that what has happened to me will throw a stronger light upon the great events, and thus urge the necessity of pushing forward with increased energy. I have been protected in the dangers of battle, when I risked my life like a soldier, and I little thought I should have fallen by the hands of an assassin in the midst of my own people. This is a deed of importance, and worthy the weighty consideration of all Sovereigns. Such an overturn in the ideas of men is sufficient to shew, that no means ought to be left untried to restore the politics of Europe to their proper state. I have yet some hopes, my Prince, of seeing you this year; in the mean time every thing is going forward as it did, &c."

Extract of a letter from Berlin, April 10.

"Since the return of General Bischoffwärdner our Cabinet is very busy, and such arrangements are making as indicate an approaching march of troops. The army smiths and other workmen are fully employed, and yesterday, at giving the word for the day, the order was renewed not to enlist any French, Alsatians, Lithuanians, Swiss, or other Germans, who had been in the French service, in order to prevent the introduction of any discontented persons, and that, in short, no recruit should be accepted without undergoing a severe examination."

L'affaire arrivée dans l'Inde entre le Phoenix et la frigate Françoise la Résolue, ne semble pas avoir de conséquences sérieuses. Dans le débat qu'il y a eu sur ce sujet dans l'Assemblée Nationale, la conduite du Capitaine Anglois a été plus approuvée que blâmée. On a même donné à entendre que l'objet de la Résolue étoit, suivant l'ancien système de la cour de France, de soutenir la cause de Tipoo Saib.

Le bruit courroit avant-hier que l'Impératrice de Russie avoit fait notifier à la cour de Londres: que son intention étoit d'envoyer cet Eté une flotte considérable de vaisseaux de ligne dans la Baie de Biscaye, et qu'elle demandoit si cette flotte pourroit relâcher dans quelque port de l'Angleterre, si cela devenoit nécessaire. Si le gouvernement accorde cette permission à l'Impératrice, il sera très-désiré de voir une flotte Russe à Spithead à la place de celle qui devoit l'année dernière obliger les Russes à rendre Oczakow aux Turcs;

De Pétersbourg, le 28 Février.

Quelqu'incroyable que paroisse la tenue d'un congrès de puissances pour dicter à une nation indépendante comment elle doit régir son gouvernement intérieur, il n'en est pas moins vrai qu'on la regarde comme certaine, sur-tout depuis l'arrivée du prince de Nassau, accompagné du Duc de Richelieu et du comte de Sombreuil.

Ce prince, qui jouit de toute la confiance de l'Impératrice, lui communiqua dès le lendemain de son arrivée, le 17 de ce mois, le résultat des négociations dont elle l'avoit chargées auprès des cours de Vienne et de Berlin. La satisfaction que cette souveraine lui a témoignée, fait présumer que le succès de ses négociations répond aux vues qu'elle s'étoit proposées.

Depuis ce moment on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de mouvemens dans les départemens des affaires étrangères, de la guerre et de la marine. On va même jusqu'à dire que ce dernier a reçu l'ordre de faire travailler sans relâche, à l'équipement du plus grand nombre de vaisseaux de guerre possible, et des bâtimens destinés au transport des troupes. Ainsi, le congrès que l'on se propose, sera soutenu par un appareil formidable de forces, capable de donner du poids à ses décisions.

On attribue à l'Impératrice la première idée de ce congrès, comme celle de la neutralité armée pendant la guerre d'Amérique. C'est au tems à nous apprendre si la première aura plus de succès que la seconde rejetée par les Anglois avec la fierté qui convient à un peuple libre. A juger par le décret du 14 Janvier rendu à l'unanimité par l'Assemblée nationale, décret que l'on a lu ici avec autant de surprize que d'admiration; il n'est pas probable qu'un congrès, quoique soutenu d'un appareil imposant de forces, soit capable d'ébranler la résolution d'une grande nation qui jouit de toute la plénitude de sa liberté. Bien des Russes sont des vœux pour elle, car on commence aussi à connoître ici les droits de l'homme, quoique l'on n'en jouisse pas encore, mais cela viendra: la révolution des Polonois, nos voisins, a déjà commencé à nous éclairer.

Quoiqu'il en soit, on doit s'attendre à voir bientôt se développer de grands projets; s'il échouent, ce sera probablement le signal de la liberté de l'Europe.

De Rome, le 7 Mars, 1792.

Tout le monde est surpris que le Pape, après avoir essuyé successivement plusieurs maladies, soit en état de se livrer comme il le fait, à un travail assidu: c'est, sans doute, le cas de dire que le zèle donne des forces. Celui qu'il témoigne dans les affaires qui concernent le clergé de France, est sans exemple. Tout ce qui a été écrit dans les différentes congrégations de cardinaux sur ces affaires, lui a été remis, et c'est sur toutes ces pièces qu'il a résolu de rédiger lui-même, sans le secours de secrétaires, la résolution définitive qui doit donner la paix ou le schisme à l'église Galicane.

On prétend même que ce travail est déjà fini; que personne, pas même les ministres de S. S. n'en ont connoissance, et que cette pièce, attendue depuis si longtems, ne paroitra qu'au moment où le St. Pere croira que les circonstances pourroient favoriser l'effet qu'il en attend. Cette bulle sera une rude épreuve pour son infallibilité.

P O L O G N E.

De Varsovie, le 10 Mars.

Il a été décidé dans un grand conseil, tenu avant-hier, que vu l'événement de la mort de l'Empereur, la diète, qui reprendra ses séances, le 19 de ce mois, les prolongera jusqu'au mois d'Octobre prochain.

On apprend que toutes les diétines du royaume, sans exception, ont adopté et juré la nouvelle constitution. Cette unanimité mettra sans doute fin aux espérances de ses ennemis intérieurs. Quant aux ennemis du dehors, on ne pense pas qu'ils veuillent attaquer un ordre de choses fonctionné par la presque totalité de la nation. Cependant l'on se tient sur ses gardes et l'on continue à mettre l'armée sur un pied respectable. Dès que la saison le permettra, on fera des camps pour exercer et aguerrir les soldats, qui n'ont pas moins de zèle pour la nouvelle constitution que les autres citoyens.

LONDRES,

LES papiers de parti qui ont attaqué l'Assemblée des Electeurs indépendans de Westminster, tenue à la Taverne de la Couronne et Ancre, ont excepté de leur censure Mr. M'Carthy, dont ils ont loué l'amour pour le public et les sentimens en faveur d'une réforme parlementaire. Cet Irlandois, qui a servi en France dans la Brigade de Dillon, est un des plus ardens et des plus zélés défenseurs d'une réforme Parlementaire, qu'il regarde avec raison comme le seul remède efficace aux abus qui se sont glissés dans la Constitution Angloise, et menacent de vicier toutes ses parties. Son discours dans cette Assemblée, fut vivement applaudi comme il le méritoit. Des émotions fortes et éloquentes, une énergie d'expression qui manifeste une âme vigoureuse, beaucoup de logique, jointe à des principes éclairés et développés, promettent à Mr. M'Carthy le succès le plus brillant dans la Carrière politique. A la fin de son discours il proposa les résolutions suivantes:

- 1°. RESOLU, que les abus pour la condamnation desquels nous sommes actuellement assemblée, ont leur source dans l'état partial et imparfait de notre représentation en Parlement.
- 2°. QUE personne, soit en place ou hors de place, que qu'elle soient ses prétensions, ne peut avoir aucun droit légitime à la confiance du peuple, s'il n'emploie toute son influence et ses talens à faire cesser cet abus énorme source de tous les autres.
- 3°. QUE le moment actuel exige les efforts les plus actifs de tous ceux qui souhaitent sincèrement une réforme parlementaire.
- 4°. QU'EN conséquence, afin que les amis de la constitution puissent avoir un centre commun d'opinion, et être en état d'agir de concert, il est résolu qu'un comité soit formé composé de 13 personnes, dont aucune ne sera membre du Parlement, pour prendre en considération l'état défectueux actuel de la Représentation parlementaire en ce pais.
- 5°. QUE le dit Comité ait ordre d'inviter toutes les personnes d'éminence, Membres du Parlement, ou autres, qui se sont déclarés amis d'une réforme parlementaire, de s'assembler sous un mois dans cette maison, pour concerter les mesures convenables à prendre pour l'accomplissement de ce grand objet, duquel dépend le rétablissement de notre Constitution, la préservation de la paix et du bien-être, ainsi que la continuation de notre gloire nationale.

COMME cette question n'étoit pas directement l'ordre du jour, sur la représentation de Messieurs TAYLOR et Francis, et sur leur promesse positive de proposer cette question le premier jour, Mr. MacCarthy a retiré ses résolutions.

LA Société établie à Glasgow pour obtenir une réforme dans la représentation des bourgs, a récemment reçu une superbe médaille d'or sur laquelle sont gravées les inscriptions suivantes: Les Droits de l'homme—le droit du peuple de choisir ses agents et Magistrats, et de les obliger de rendre compte de leur conduite—les droits de justice publique—liberté de conscience—procès par jurée—la Liberté de la Presse—Liberté d'élection—égalité dans la représentation Parlementaire, &c."

Extrait d'une Lettre de Cologne, du 17 Avril.

On fait circuler ce qui suit comme copie d'une lettre écrite par le Roi de Suède à un grand Prince après avoir été blessé par l'Assassin Ankerstroem,

"Vous avez appris la tentative meurtrière qui a été faite contre ma vie: le cœur me saigne quand je réfléchis sur la manière dont je puis avoir mérité un rare coup des mains d'un de mes sujets. Je suis d'autant plus affecté de cet événement, que j'y aperçois un plan qui dans des tems comme ceux-ci mérite d'être puni plus que tout autre. Ne vous imaginez pas, mon Prince, que ma situation arrêtera le cours politique des affaires. J'ai arrangé toutes choses de manière que ma mort même ne causera aucun changement. En effet je crois plus-ôt que ce qui m'est arrivé jettera un plus grand jour sur ces grands événemens, et ainsi sera voir la nécessité de pousser en avant avec plus d'énergie que jamais. J'ai été protégé dans les dangers des batailles, quand je risquois ma vie comme un soldat, et je ne pensois guère que je tomberois sous les coups d'un assassin au milieu de mon peuple. Ceci est un fait important, et digne de la plus haute considération de tous les souverains. Un pareil renversement dans les idées des hommes suffit pour montrer, qu'il faut mettre en usage tous les moyens possibles pour rétablir la politique de l'Europe à son état propre. J'ai encore quelque espoir, mon Prince, de vous voir cette année; en attendant, toute chose va comme d'habitude, &c."

Extrait d'une lettre de Berlin, du 10 Avril.

Depuis le retour du Général Bischoffwärdner, notre cabinet est fort occupé, et il se fait des arrangements qui indiquent la marche prochaine de nos troupes. Les armuriers et autres ouvriers de l'armée, sont totalement employés; et hier en donnant la parole du jour, l'ordre fut renouvelé de ne pas enlever de François, Alsaciens, Lithuaniens, Suisses ou autres Allemands qui ont été dans le service de France, afin d'empêcher l'introduction de toutes personnes mécontentes, et enfin il fut défendu de recevoir aucunes recrues sans subir un severe examen."

Yesterday the General Assembly of the Province met for the dispatch of business. His Excellency the Lieutenant Governor was pleased to make the following Speech to both Houses:

Gentlemen of the Council, and House of Assembly, His Majesty having been graciously pleased to appoint me Lieutenant Governor of this Province, I have in conformity to his Majesty's commission and instructions, assumed the administration of the government committed to my charge. Among the first and most pleasing of my official duties, I consider the honor now presented to me, of meeting you in the General Assembly, and adding my best assistance to your Legislative deliberations for the prosperity of the Province.

The situation of the country—its political connection with Great Britain, and the many natural advantages it possesses, render it in most respects equal, and in none inferior to any other. I am persuaded your own knowledge and experience will justify my opinion. It is therefore especially incumbent on us, to exert every endeavour to bring those advantages forward into general utility.

To this end let me recommend to your consideration the best means of improving the agriculture, commerce, fisheries, and revenues of the Province. These must reciprocally aid each other, and to be availed of their benefits, the public credit should be established, morality and literature promoted, industry and economy encouraged, trade and the fisheries cherished.

Your zeal and wisdom, I doubt not, will meet my warmest wishes in these great objects, and that the requisite supplies will be cheerfully granted, as well for the current services of the year as for the necessary support of the public credit. On my part, Gentlemen, you may be assured of the faithful application of them, and of my best care to carry into effect the result of your deliberations for the public welfare.

The noblest motives combine to animate us:—The exemplary loyalty of the inhabitants of the Province, exerted on the most trying occasions;—the protection and support so liberally afforded to us by the Parent State;—our duty to the best of Sovereigns, who delights in the happiness of his subjects;—a steady love for our country, and an honest zeal for its honor, cannot fail, with the blessing of Providence, to render our cares permanently useful to the Province, and highly honorable to the Government.

The necessary papers and information will be laid before you, by the proper Officers.

QUEBEC, JULY 12.

The vessels arrived since our last bring no news later than those already given in the Gazette—the English newspapers contain some farther details respecting the assassination and death of the King of Sweden. It appears there is a deep and powerful conspiracy of the Aristocracy of that kingdom, whose designs are not yet all unveiled; but by its first act the assassination of the King is a sufficient proof of their atrocity—they are suspected of an attempt to effect a Revolution and to establish the Swedish Government on the same footing as previous to the Revolution by the late King. A great number of Noblemen are actually imprisoned, and two of the principals, thro' whom it was expected to unmask the plot, have killed themselves to break the thread of all further enquiry—the King's assassin has been several times put to the torture, but can be forced to no discovery. The late King had at first joined some Noblemen along with the Duke of Sudermania in the Regency, but a few days before his death, he changed his mind and constituted his brother sole Regent, enjoining him during the Regency to create no more hereditary Nobility, but only to reward with titles of Nobility for life such men whose military or other services and distinguished merit have been useful to the State.

His Excellency the Lieutenant Governor has been pleased to appoint Mr. Jean Baptiste Larue, Surveyor for the Province of Lower Canada.

The Members of the Constitutional Club will please take notice, that the meeting of the Club stands adjourned to Saturday next the 12th. July inst. when their attendance is expected.

ARRIVALS SINCE OUR LAST.—Brig Scipio, Davison, from London, left the Downs, 29th April; Passengers, Mr. & Mrs. Shepherd, Messrs. Reed, Pr. or. & Forbes.—Brig Britannia, Atkin, from Liverpool in 9 weeks.—Brig Martha, Cockran, from Madeira in 53 days.—Brig Diligent, Marrant, from Jersey in 9 weeks; passengers, Mr. Brehant & the Rev. John Bouthillier.—Brig Jeffy, Wiseman, from Granada in 7 weeks.

OUTWARDS.—Brig John, Boyd, for Cadix.—Brig Jane, Songster, for Barcelona.—Schooner, Angeique, Duhamel, for Newfoundland.—Ship King David, Lenden, for Bristol.—Ship Nancy, Cockran, for Fairlie Road, Scotland.

We are sorry to inform the Gentlemen of Montreal that their address to Sir JOHN JOHNSON arrived too late to be inserted in this Gazette, but will appear in the next.

Such as have occasion to advertise in the Gazette are requested to send to the Office in future as early as possible—numbers being excluded every week (particularly this) by being sent too late.

To JOHN SMITH, Esquire, Major 5th. Regiment, commanding the Garrison of Detroit, &c. &c.

SIR, THE Merchants and all the Freeholders of the town of Detroit beg leave to address you in a collective capacity before you leave this Post, and to thank you for your unremitting attention and indefatigable endeavours to give facility and aid to all their commercial concerns, and to embrace every measure tending to advance the general prosperity of the settlement.

Steadiness with affability, and mildness with impartiality have uniformly distinguished your command.

To the Officers of the Fifth Regiment we express our warmest acknowledgements for their affable and polite deportment, and for the exemplary social virtues which excite the admiration and esteem of all who have the honor to know them; be pleased also to signify our thanks to the non-commissioned Officers and Soldiers for their remarkably peaceable and inoffensive behaviour.

We cannot omit mentioning the readiness, accuracy, and obliging manner manifested by Lieutenant David Smith in the execution of the office of Fort Adjutant, his punctuality and affability will long be remembered by the people of Detroit with gratitude and esteem.

We sincerely hope that the Fifth Regiment may always enjoy prosperity and distinction, and that health and happiness may constantly attend yourself and family.

We have the honor to be, with much respect,

- SIR, Your most obliged and humble servants, (Signed.) Wm. Macomb, John Alkin, Geo. Leith, Thos. Smith, John Cimual, John Welch, Mathew Dolfen, Wm. Scott, Wm. Park, David Robertson, Hugh Meward, Chas. Smith, Jas. Frazer, Jas. M'Donald, Robt. Gowie, Jas. Abbott, Mm. Hands, Robert Abbott, Gregor Magregor, John Magregor, Wm. Menforten, Jacque Peltu, Jas. Allan, Jas. Donaldson, Hugh Holmes, Augustin Lafoy, Thos. Cox, Geo. M'Dougal, Jonathan Schiefflin, F. Duchoquette, Isaac Williams, Montigny Louvigny, Francis Baby, Jean B. Baby, John Dodemead, Wm. Forsyth, J. Belle Cour, Louis Barthe, Thos. Jones, Frichette, (Cur.) Jos. Serre, Charles Lafleur, Wm. Christie, John Alkin, junr, Jos. Thibeault, St. Jirardin, J. Frero, John Martin, Jos. Voyer, John Wheaton, James May, Pierre Bourgas, Pierre Fauché, P. Cote, Geo. Sharp, Francis Gobeil.

ANSWER. DETROIT, 10th. June, 1792.

GENTLEMEN, I have had the honor to receive your address, which I consider of the most flattering nature.

It gives me great satisfaction to receive so ample proof of your approbation of my conduct. It will ever be my inclination and effort, to promote the interests of the settlements on the Detroit.

The Officers, non-commissioned Officers, and Soldiers of the Fifth Regiment cannot but accept your acknowledgements to them with pleasure and satisfaction.

Lieut. Smith is grateful for your sentiments towards him—he has done nothing but his duty.

And be assured, Gentlemen, that I feel very sincere regret at leaving a society, in which I have received so much attention. I have the honor to be,

GENTLEMEN, With every sentiment of gratitude and esteem, your most obedient humble servant, (Signed) JOHN SMITH.

To William Macomb, John Alkin, Geo. Leith, Wm. Park, Geo. Sharp, Esquires, and all the other Gentlemen who signed an address to Major Smith, &c. &c.

Hier l'Assemblée générale de la Province s'assembla pour la discussion des affaires Son Excellence le Lieutenant Gouverneur prononça le discours suivant:

Messieurs du Conseil, et de la Chambre d'Assemblée. AVANT plu au Roi de me constituer Lieutenant Gouverneur de cette Province, j'ai en conformité de sa commission et aux instructions de sa Majesté pris l'administration du Gouvernement commis à mes soins.

Je considère l'honneur qui m'est offert de vous rencontrer en Assemblée générale, et d'ajouter mon assistance à vos délibérations Législatives pour la prospérité de la Province, comme un des principaux et des plus agréables de mes devoirs officiels.

La situation du pais—sa connexion politique avec la Grande Bretagne, et le grand nombre d'avantages naturels qu'il possède, le rendent à plusieurs égards égal, et à nuls inférieur à tout autre. Je suis persuadé que votre propre connoissance et votre expérience justifieront mon opinion. Il est donc spécialement de notre devoir de faire tous nos efforts pour rendre ces avantages d'une utilité générale.

A cette fin, permettez moi de recommander à votre considération les meilleurs moyens d'améliorer l'agriculture, le commerce, les pêcheries et les Revenus de la Province. Ces objets doivent se promouvoir réciproquement; et pour profiter de leurs avantages, le crédit public devroit être établi, on devroit promouvoir la moralité et la littérature, encourager l'industrie et l'économie, protéger le commerce et les Pêcheries.

Je ne doute pas que votre zèle et votre sagesse ne concourent avec mes vœux les plus ardens à ces grands objets, et que les subides seront accordés avec alacrité, tant pour les services de l'Armée courante que pour le soutien nécessaire du Crédit public. Pour moi, Messieurs, vous pouvez être assurés qu'ils seront fidèlement employés, et que je devrai tous mes soins à donner effet au Résultat de vos délibérations pour le bien-être public.

Les plus nobles motifs s'unissent pour nous animer—la loyauté exemplaire des habitans de cette Province, manifestée dans les circonstances les plus critiques;—la protection et le soutien qui nous ont été si libéralement accordés par la mère-patrie;—notre devoir envers le meilleur des Souverains, qui fait ses délices du bonheur de ses sujets;—un amour ferme et constant pour notre pais, et un zèle honnête pour son honneur, ne peuvent manquer, avec l'aide de la Providence, de rendre nos soins permanentement utiles à la Province, et beaucoup honorables pour le Gouvernement.

Les papiers et informations nécessaires vous seront remis officiellement.

QUEBEC, 12 JUILLET.

Les vaisseaux arrivés depuis notre dernière n'apportent aucunes nouvelles plus récentes que celles qui ont déjà paru dans cette Gazette. Les papiers Anglois contiennent quelques plus amples détails touchant l'assassinat et la mort du Roi de Prusse. Il paroît qu'il y a une puissante conspiration des aristocrates de ce Royaume, dont les desseins ne sont par encore tous dévoilés, mais son premier acte, l'assassinat du Roi, est une preuve suffisante de son atrocité. On les soupçonne de vouloir tenter d'effectuer une révolution pour mettre le Gouvernement Suedois sur le même pied qu'il étoit avant la Révolution par le défunt Roi. Un grand nombre de nobles sont actuellement en prison, et deux des principaux, par le moyen desquels on espéroit découvrir le complot, se sont tués pour rompre le fil de plus amples enquêtes. L'assassin du Roi à été plusieurs fois appliqué à la torture, mais on n'a jamais pu le forcer à découvrir aucune chose. Le défunt Roi avoit d'abord joint quelques nobles avec le Duc de Sudermanie dans la Régence, mais quelques jours avant sa mort il changea de sentiment, et constitua son frere l'unique Régent, lui enjoignant de ne plus créer de noblesse héréditaire durant sa Régence, mais seulement de récompenser de titres de noblesse pour la vie, ceux dont les services militaires ou autres, et le mérite distingué ont été utiles à l'état.

LA SOCIÉTÉ instituée à Londres pour l'encouragement des ARTS, des MANUFACTURES et du COMMERCE, étant d'opinion, que l'ouverture d'un passage par terre, depuis le Haut Canada jusqu'à la partie de la Mer du Sud située entre Nootka Sound et Kamtchatka, ou la partie navigable d'aucune Riviere qui se décharge dans la mer du Sud, dans l'étendue de ces limites, doit être éventuellement d'un grand avantage commercial à ce Royaume, en mettant les sujets de la Grande Bretagne à même d'exporter les Pelleries de ce vaste pais à la Chine, avec des avantages beaucoup plus grands que ceux que l'on peut obtenir actuellement par le moyen des vaisseaux équipés de ce Royaume pour traiter sur cette côte, offre le prix suivant, simplement comme un témoignage du sentiment qu'elle a du mérite d'une pareille découverte, et non pas comme une récompense compétente pour un service d'une si grande importance nationale.

LA DECOUVERTE D'UN PASSAGE PAR TERRE DU HAUT CANADA A LA MER DU SUD. A celui qui découvrira un passage par terre des parties N. O. du Haut Canada à la Mer du Sud, entre Nootka Sound et le Détroit de Kamtchatka, ou jusqu'à la partie navigable d'aucune Riviere qui se décharge dans la Mer du Sud, dans l'espace de ces limites, LA MEDAILLE D'OR.

Cette découverte sera constatée par un certificat sous le sceau et le sceau du Gouverneur, ou Commandant en chef d'alors, de la dite Province du Haut Canada.

Londres Adelphi, 25 Janvier, 1792. Samedi le 14 de ce mois il y aura une assemblée du Club Constitutionnel au lieu accoutumé, à 6 heures du soir, conformément à l'ajournement du 9 de Juin dernier.

Il a plu à son Excellence le Lieutenant Gouverneur de commissioner Mr. J. B. Larue arpenteur pour la province du Bas Canada.

A JOHN SMITH, Ecuyer, Major du 5me Regiment, commandant la Gar-nison du detroit, &c. &c.

MONSIEUR, LES Marchands et tous les Francs-tenanciers de la ville du Détroit, prennent la liberté de vous présenter collectivement cette adresse avant que vous parties de ce poste, et de vous remercier de votre attention continuelle et de vos efforts infatigables pour faciliter et alister toutes leurs affaires de commerce, et prendre toutes les mesures tendantes à l'avancement de la prospérité générale de cet établissement.

Votre autorité a toujours été distinguée par la fermeté, l'affabilité, la douceur et l'impartialité.

Nous exprimons aux officiers du Régiment notre reconnaissance la plus vive pour leur déportement affable et poli, et pour l'exercice de ces vertus sociales et exemplaires qui ont excité l'admiration et l'estime de tous ceux qui ont l'honneur de les connoître. Veuillez aussi signifier nos remerciemens aux officiers non commissionés et aux soldats pour leur conduite remarquablement paisible et inoffensive.

Nous ne pouvons passer sous silence, la promptitude, l'exactitude et la manière obligeante qu'a manifesté le Lieutenant David Smith dans l'exécution de l'office de premier adjudant. Sa ponctualité et son affabilité resteront longtems dans la mémoire des habitans du Détroit avec gratitude et estime.

Nous désirons sincèrement que le cinquième Régiment soit toujours heureux et distingué, et que vous et votre famille jouissiez d'une santé parfaite et d'un bonheur constant.

Nous avons l'honneur d'être avec beaucoup de respect, MONSIEUR, Vos très obligés et très humbles Serviteurs. (Pour les Signatures voyez l'Anglois.) DETROIT, 10 JUIN, 1792.

MESSIEURS, REPONSE J'AI eu l'honneur de recevoir votre adresse que je considère comme de la nature la plus flatteuse.

C'est pour moi une grande satisfaction de recevoir une si ample preuve de votre approbation de ma conduite. Mon inclination et mes efforts seront toujours de promouvoir les intérêts de l'établissement du Detroit.

Les Officiers, sous-officiers et Soldats du 5me Régiment ne peuvent recevoir le témoignage de votre affection sans plaisir et satisfaction.

Le Lieutenant Smith est reconnaissant des sentimens que vous témoignez à son égard—il n'a rien fait que son devoir.

Soyez assurés, Messieurs, que c'est à regret que je quitte une société dans laquelle j'ai éprouvé tant d'attention.

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentimens de reconnaissance, et de dévouement, MESSIEURS, votre très humble et très obéissant Serviteur. JOHN SMITH.

A William Macomb, John Alkin, Geo. Leith, Wm. Park, Geo. Sharp, et les autres Messieurs qui ont signé une adresse au Major Smith, &c. &c.

LES Directeurs de la Société d'Agriculture son priés de se rencontrer le Président chez Mr. Finlay, jeudi prochain, à onze heures du matin. QUEBEC, 12 JUILLET, 1792.

INDIVIDUAL differences ought never to become objects of public concern—but when the great interests of Society are attack'd by a man whose duty it is to promote them—when the malpractices of individuals become noxious to the public welfare—when oppression stalks uncontroul'd and remorseless devour its victims; it is the right and the duty of injured innocence to appeal to the tribunal of reason, and by exposing the conduct of the oppressor inflict that punishment (the public execration) which his actions deserve.

For this purpose nothing more is necessary but a simple exposition of facts which I defy my persecutor to contest or invalidate.

In January last, finding it in my power to instruct a few more children than was then in my school, and wishing as far as in my power to do good, I advertised my intention to teach gratis such poor children of Berthier as were deprived of the blessing of Education by the inability of their parents—the benefactions of several enlighten'd citizens of Quebec, amply seconded my views and fitted me for the undertaking.—But from the moment it was made public, Mr. Pouget the Curate of Berthier violently opposed it—repeatedly insulted me with the most indecent and actionable language (it is even disgraceful to repeat it and would be useless here, but if call'd upon, I am ready to produce it) set every engine at work to prejudice the Habitants against me, and was on the point of having me turn'd out of the school-house.—So much for offering to teach poor children gratis within the jurisdiction of Mr. Pouget the Curé of Berthier.

From the powerful remonstrances of several respectable persons in my behalf and the intercession of friends on the 31st of March, the Curé as unexpectedly concluded a Peace as he had capriciously declared War—addressing himself to the witnesses present on the occasion, thus expressed himself of me, "I like him because he teaches well, and all the parents who have children at his school are well satisfied." Then to me, "Go my son and teach your school, continue to do as well as hitherto and I give you my permission to admit poor children to your school."

I now thought all was over, for some time every thing went well—my school increased, and I was as happy in giving instruction to the poor as they were in receiving it. But alas! when pride, caprice and jealousy are the principles of action, no stability is to be expected—six or seven schoolmasters, in the space of a few years expelled by the Curé, sufficiently prove the assertion.

The Curé's obstinacy against me attracted the public attention, and several Gentlemen travelling between Quebec and Montreal visited my school and generally approved my method of teaching, which some of them thought fit to speak well of in the Montreal Gazette.

Mr. Pouget, envious that justice should be rendered to my honest endeavours, and actuated by that baseless of soul which repines at its neighbours prosperity, tho' it no ways injured him, came in a rage to the school—renewed his former indecent language and cruel behaviour in the presence of my scholars—"threatening me with his fist and his stick, calling me a coquin, &c. that I was his domestique, his slave, that he was my master and would do with me what he pleased," then said, "It is my orders that you kick the backside of any that presume to visit your school in future, I am King, Pope, Bishop, General &c."

I trouble not the public with my answers to such absurd and despicable assertions, and only repeat them that every reasonable person may stigmatize the author with that contempt his conduct so naturally excites.

The 10th of May, the unrelenting Curate without assigning a single reason but his own good will and pleasure, gave me strict orders that I should keep school no more, and on my refusing instantly to carry off my things—within an hour after he took the key of the school-house and detained all my property, bed, bedding, apparel, furniture, books, papers and private papers &c. &c. which he still keeps.—But Mr. Ruffel, the lawyer, has generously undertaken to procure me relief by instituting an action against the Curé in the Court of Common Pleas at Montreal.

On informing my scholars of what the Curé had done, and that he would no longer suffer me to be their schoolmaster—with tender embraces and tears of innocence, which reproach'd his cruelty, assured me they would follow me wherever I went, and they kept their promise, for they all (except two, the children of a widow who lives near the Curé's) attended at the house of a charitable family, near to the church of Berthier, to whom I am infinitely oblig'd, and where I have kept my school ever since, in despite of the intrigues and to the great mortification of the uncharitable, not to say unchristian Mr. Pouget.

The parents testify no less regret for the ill usage I received, and I take this opportunity of sincerely thanking them for the spirit and generosity they shew'd in continuing their children under my care after being dismissed by the Curé—assuring them that I will at all times exert myself to be useful to them and merit a continuance of their confidence.

Though the persons who contributed to my design of teaching a certain number of children gratis, declined any public acknowledgement of it, yet I beg leave to inform them, that the venust behaviour of the Curate has in no wise diverted me from my purpose, that I have now twenty-six scholars in my school, and five that I teach gratis, and that my small abilities will ever be devoted to promote the public felicity, which is inseparable with the advancement of Education.

While I write this I receive by the hands of a friend to Education, &c. an order which pays the rent of a school-house for me—such happy turns of fortune, and my honest endeavours approved of by my fellow citizens, if they do not make me forget, at least console me for the Curate's persecution, call forth my gratitude, and will ever render me indefatigable in the service of the public—most respectfully subscribing myself their very humble servant.

LOUIS LABADIE, Schoolmaster.

Berthier, 25th June, 1792.

CASH wanted for Bills on ALEX. ADAIR, Esq. Paymaster to the Royal Artillery for Four Hundred Pounds Sterling. Apply to Lieut. DODD at Quebec, or Major BRADY at Wm. Henry. QUEBEC, 24. July, 1792.

THE Subscriber having been appointed Curator to the Estate of the late Donald M'KINNON, Esq. Seigneur of Matane requests all persons indebted thereto to make immediate payment to him, and all those who have claims on said Estate are required to produce them as soon as possible properly authenticated. QUEBEC, 4th July, 1792. LAUCLAN SMITH.

THE Creditors of LEVY SOLOMONS of Montreal deceased are hereby notified to give in their Claims to the Subscribers, Curators to the Estate, on or before the 15th day of August next; and all persons indebted to it are hereby required to make immediate payment. MONTREAL, 30 June 1792. JACOB JORDAN, THOMAS FORSYTH. } Curators.

FOR LIVERPOOL. THE Ship TWO BROTHERS, JOSEPH HARRISON, Master, to sail on or before the 20th. instant. For Freight or Passage, apply to the Captain on board at the Queen's Wharf, or to FRASER & YOUNG. QUEBEC, 2d. July, 1792.

FOR LONDON, THE Ship QUEEN, Wm. DAWSON, Master, to sail on or before the 20th. instant. For Freight or Passage, apply to the Captain on board at the Queen's Wharf, or to FRASER & YOUNG. QUEBEC, 2d. July, 1792.

FOR LONDON, THE remarkable fast sailing Ship COMMERCE, two years old, two hundred and fifty tons burthen, HARVEY MIDFORTH, Master, has excellent accommodations for Passengers, and will sail in all July. For passage apply to Mr. TOD, Quebec, or the Master on board at Montreal. QUEBEC, 28th. June, 1792.

LES differens des individus ne doivent jamais devenir des objets publics; mais lorsque les principaux intérêts de la Société sont attaqués par un homme dont le devoir est de les promouvoir—lorsque les invidieux artifices des individus deviennent préjudiciables au bien public—quand l'oppression effrénée devore ses victimes sans remords, c'est le droit et le devoir de l'innocence opprimée d'appeler au tribunal de la Raison, et en exposant la conduite de l'oppresser, infliger cette punition (l'exécution publique) que ses actions méritent.

Il ne faut rien de plus pour cet effet qu'une simple exposition de faits, que je défie mon persecuteur de contester ou d'invalider.

En janvier dernier, me trouvant en état d'instruire un petit nombre d'enfants de plus qu'il n'y en avoit alors dans mon école, et souhaitant faire autant de bien qu'il étoit en mon pouvoir, j'annonçai mon dessein d'enseigner gratis les enfans pauvres de Berthier que l'incapacité de leurs parens privoient du bonheur de l'éducation. Les bienfaits de plusieurs Citoyens éclairés de Québec, secondèrent amplement mes vues, et me mirent en état d'exécuter cette entreprise; mais dès que j'eus annoncé mon dessein, Mr. Pouget, Curé de Berthier, s'y opposa avec emportement; il m'insulta itérativement dans les termes les plus indécentes et les plus répréhensibles (il seroit même honteux et inutile de les répéter ici; mais si j'en suis requis je les produirai) il fit jouer tous les ressorts pour préjudicier les habitans contre moi, et il fut sur le point de me faire mettre hors de la maison d'école, parceque j'avois offert d'enseigner gratis les enfans des pauvres dans la jurisdiction du Curé Pouget.

Sur le remontrance éthacées de plusieurs personnes respectables, et à l'intercession de quelques amis, le Curé conclut la paix le 31 Mars aussi inopinément qu'il avoit déclaré la guerre capricieusement; et s'adressant à ceux qui étoient présens en cette occasion, il leur dit, "avant de moi, je t'aime arcequ'il enseigne bien, et que tous les parens qui ont des enfans à son école en sont bien contents." Ensuite il me dit, "Vas, mon enfant, enseigne tes écoliers, continue de faire aussi bien que tu as fait jusqu'à présent, et je te permets d'admettre des enfans pauvres dans ton école."

Je crus alors que tout étoit fini. En effet durant quelque tems tout fut bien. Mon école augmenta, et j'avois autant de satisfaction à instruire les pauvres qu'eux à recevoir l'instruction; mais hélas! quand l'orgueil, le caprice et la jalousie sont les principes d'action, on ne doit espérer aucune stabilité. Six ou sept Maitres d'école, expulsés par le curé dans l'espace de peu d'années prouvent suffisamment cette assertion.

L'opiniâtreté du Curé contre moi attira l'attention du Public, de sorte que plusieurs meieurs voyageant entre Québec et Montreal, visiterent mon école, et approuverent généralement ma méthode d'enseigner, dont quelques uns jugerent à propos de parler dans la Gazette de Montreal.

Mr. Pouget jaloux de ce qu'on rendoit justice à mes honnêtes efforts, et poussé par cette bassesse d'âme qui s'agisse de la prospérité d'autrui quoiqu'elle ne lui fasse nul tort, entra dans mon école en fureur, reitéra ses expressions indécentes en présence de mes écoliers, me menaçant avec son poing et son bâton me traitant de coquin, &c. Il me dit, que j'étois son domestique, son esclave; qu'il étoit mon maitre, et seroit de moi ce qui lui plairoit. Il ajouta ensuite, Je t'ordonne de chasser à corps de pied au cul tous ceux qui s'ingéreront de visiter ton école à l'avenir. Je suis ici Roi, Pape, Evêque, Général, &c.

Je n'importunerai pas le public de la réponse que je fis à des assertions aussi absurdes et aussi méprisables; si je les répète c'est afin que l'auteur soit stigmatisé du mépris que sa conduite excite naturellement.

Le 10 de Mai, cet implacable Curé, sans donner aucune raison, sinon que tel étoit son bon plaisir, me défendit de tenir l'école d'avantage, et sur mon refus d'emporter mon butin sous une heure, il prit la clef de l'école, et retint tous mes effets, Lit, convertures, hardes, meubles, Livres, papiers d'école et privés, &c. &c. qu'il a encore.—mais Mr. Ruffel l'avocat à généralement entrepris de me faire rendre justice, en intentant une action contre ce digne curé dans la Cour des Plaideurs Communs de Montreal.

Lorsque j'appris à mes écoliers ce que Mr. Pouget avoit fait, et qu'il ne vouloit plus souffrir que je fusse leur Maitre d'école, ils m'assurèrent en m'embrassant avec tendresse, et les larmes aux yeux qu'il me suiviroient partout où j'irois, et ils ont tenu leur promesse, car à l'exception de deux enfans d'une veuve qui demeure proche du Curé, ils sont tous venus à la maison d'une personne charitable près de l'Eglise de Berthier, où j'ai tenu mon école depuis ce tems là, en dépit des intrigues, et à la grande mortification de l'incharitable, pour ne pas dire anticlérical Mr. Pouget.

Les Parens de mes écoliers n'ont pas témoigné moins de chagrin du mauvais traitement que j'ai reçu, et je prens cette voie pour les remercier sincèrement de la générosité qu'ils ont manifestée en laissant leurs enfans sous mes soins, les assurant que je ferai tous mes efforts pour leur être utile, et pour mériter la continuation de leur confiance.

Quoique ceux qui ont contribué à mon dessein d'enseigner un certain nombre d'enfans gratis, en aient refusé l'aveu public, je prens néanmoins la liberté de les informer que la conduite factieuse du Curé ne m'a nullement détourné de mon projet; que j'ai actuellement 26 écoliers dans mon école, et 5 que j'enseigne gratis, et qu'enfin mes faibles talens seront toujours dévoués à promouvoir la félicité publique, qui est inseparable de l'avancement de l'éducation.

Je reçois dans le moment des mains d'un ami de l'éducation un ordre qui paie le loyer d'une maison d'école pour moi. Si cet heureux changement de fortune joint à l'approbation que mes Concitoyens donnent à mes travaux, ne me font pas oublier la persécution du curé, ce sont au moins de motifs de consolation pour moi, qui exigent ma reconnaissance, et me rendront toujours infatigable pour le service du public, dont je me soustris le très humble Serviteur. LOUIS LABADIE, Maitre d'école.

BERTHIER, 25 JUIN, 1792.

A VENDRE de gré à gré,

UNE Terre située au lieu nommé le Cap Rouge, à environ une lieue et demie de Québec, voisine de celle de Madame Macdonel, contenant deux arpens et trois perches de front sur quarante arpens de profondeur, avec Maison, Grange et étable dessus construites en bon état, un verger complanté de cinquante pommiers ou environ, et autres arbres fruitiers, de belles prairies qui peuvent être considérablement augmentées à peu de frais. Pour plus ample information, on s'adressera à Mr. JEAN MASSE, chez Mr. André Cameron, Encanteur sur la place du Marché de la Basse Ville.

LE Souffigné ayant été élu curateur de la Succession de Défunt Donald Mackinnon, Ecuyer, Seigneur de Matane, prie tous ceux qui doivent à la dite succession de payer immédiatement à lui, et tous ceux qui ont des prétentions sur icelle sont requis de les produire aussitôt que possible dûment authentiquées. Quebec, 4 Juillet, 1792. LAUCLAN SMITH.

LES Créanciers de défunt Levy Solomons sont par le présent avertis de produire leurs prétentions aux Souffignés, Curateurs de la succession, d'ici au 15me jour d'Août prochain; et tous ceux qui sont redevables à la dite succession sont par le présent requis de payer immédiatement. MONTREAL, 30 juin, 1792. JACOB JORDAN, THOMAS FORSYTH. } Curateur

POUR LIVERPOOL. LE Navire Two Brothers, Joseph Harrison, Maitre, partira le 20 du courant ou plutôt. Pour fret ou passage, on s'adressera au Capitaine à bord, au Quai de la Reine, ou à Fraser & Young. Quebec, 27 juillet, 1792.

POUR LONDRES. LE Navire QUEEN, Maitre WILLIAM DAWSON, partira le 23 du courant au plutôt. Pour fret ou passage il faut s'adresser au Capitaine à bord au Quai de la Reine, ou à Fraser et Young. Québec 2 Juillet, 1792.

L'Almanac Portatif pour l'année 1792. A Vendre à l'Imprimerie, &c.